

Délibération n°2102-05

L'an deux mille vingt et un, le dix février à 16 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10+4 proc
Votants : 14

**Etaient présents : Gérard STOERKEL – Fabienne GALLI – Christian DI MARTINO – Jean-Marc BLANIC – Béatrice ROZIER – Philippe ALLEGRINI
Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Michel CORSINI**

Objet : Signature d'une convention de partenariat pour le suivi des nappes du bassin versant des Paillons entre la Commune de CANTARON et le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE) Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention

Absents excusés : Pascale PELLETIER – Sandrine BARRALIS – Eliane CALDEI-VIDAL – Fabrice FONTAINE

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Fabienne GALLI

Une étude hydrogéologique des ressources en eau stratégiques superficielles et souterraines du bassin versant des Paillons a été réalisée en novembre 2019, sous la maîtrise d'ouvrage du SMIAGE, afin d'améliorer les connaissances sur les eaux souterraines et d'identifier des zones de sauvegardes pour l'alimentation en eau potable. Cette étude a permis de démontrer les fortes relations entre les différentes unités aquifères et la nécessité de mettre en place un suivi fin de ces ressources pour améliorer le partage des connaissances, la gestion et la protection des eaux souterraines, en lien avec les eaux de surface.

Une convention est proposée afin de préciser les modalités du partenariat portant sur la création d'un réseau de suivi unifié sur le bassin versant des Paillons en vue de l'acquisition, la centralisation et le partage des données et des connaissances entre les collectivités et leurs établissements publics, les préleveurs, l'Agence de l'Eau, les services de l'Etat, et ce dans un objectif de protection de la ressource. Ceci s'avère en effet indispensable pour permettre une gestion raisonnée de la ressource en eau et ainsi sécuriser et garantir l'approvisionnement en eau potable, actuel et futur.

Les objectifs d'un tel réseau de suivi sont d'acquérir et partager les données, de gérer de manière globale les aquifères, de diversifier les aquifères d'exploitation, d'accroître la connaissance hydrogéologique.

Cette convention définit les modalités d'exploitation du réseau de suivi assurée par le SMIAGE en partenariat avec l'ensemble des autres Partenaires, ainsi que les relations entre les Partenaires sur le bassin versant des Paillons.

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat pour le suivi des nappes du bassin versant des Paillons entre la Commune de CANTARON et le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de la Commune de CANTARON à signer cette convention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 11/02/2021
Qualité : Maire

Gérard BRANDA